Syndicat Mixte du Bassin de la Barguelonne et du Lendou





ETUDE HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU DU BASSIN DE LA BARGUELONNE

Phase 4: Programme d'actions

Carnet de fiches actions

Réf. CEREG Massif Central Février 2012





Synthèses des actions

Objectif	N° Action	Titre de l'Action	Zone d'intervention	Maitre d'ouvrage potentiel	Coordinateur	Cout d'investissement	Cout d'exploitation	Priorité
Gouvernance	G1	Création d'un Syndicat Mixte de gestion du bassin versant de la Barguelonne	Tout le bassin versant de la Barguelonne et les communes du dpt 46 du Lemboulas et de la Séoune	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	15 à 20 000 euros HT	8 000 euros HT	1
	HY1-1	Recensement et caractérisation des retenues collinaires	Tout le bassin versant de la Barguelonne	DDT 82 et 46 / SM 82 / OPA	Syndicat mixte 82	100 000 euros HT	8 000 euros HT	1
	HY1-2	Caractérisation de l'influence des retenues collinaires sur l'hydrologie des cours d'eau	Tout le bassin versant de la Barguelonne	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	40 000 euros HT	12 000 euros HT	1
Hydrologie	HY2	Définition d'un plan d'amélioration et de gestion des ouvrages hydrauliques transversaux	Tous les cours d'eau du bassin de la Barguelonne	Fédération des Moulins / Syndicta mixte 82	Syndicat mixte 82	Variable	20 000 euros HT	1
	HY3	Mise en place d'une procédure de suivi des étiages	Tous les cours d'eau du bassin de la Barguelonne	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	4 000 euros HT	10 000 euros HT	2
Morphologie			Les actions centrées sur l'o	rientation fondamentale Morphologie	sont inclues dans les actions sur	les ZEC.		
	HA1	Restauration et replantation de la ripisylve	Tous les cours d'eau du bassin de la Barguelonne	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	516 000 euros HT	Coûts déjà inclus dans les activités actuelles du Syndicat	s 1
Habitats et	HA2	Favoriser l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques	Tous les cours d'eau du bassin de la Barguelonne	Syndicat mixte 82 / APPMA / Fédérations de pêches 46 et 82	Syndicta mixte 82 / Fédération de pêche 46 et 82	Investissements supportés par les fédérations de pêche	4 000 euros HT	2
biodiversité	HA3	Conservation et entretien des zones humides existantes	Têtes de bassin de la Petite Barguelonne, du Lendou et de la Barguelonne	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	Variable en fonction de l'état des lieux en cours		2
Continuité écologique	C1	Favoriser la libre circulation des espèces migratrices et sédentaires	Tous les cours d'eau du bassin de la Barguelonne	Syndicat mixte 82 / Fédération des moulins	Syndicat mixte 82	Première tranche études AVP: 8 000 euros HT Deuxième tranche études AVP: 20 000 euros HT Coût travaux à définir dans les études AVP	8 000 euros HT	1
	A1-1-A	Réduction du risque inondation par l'aménagement des ZEC classées en intervention sur-inondation Action A: Diagnostic détaillé de définition des limites d'intervention	ZEC Classées en sur-inondation	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	Pas d'investissement	8 000 euros HT	1
	A1-1-B	Réduction du risque inondation par l'aménagement des ZEC classées en intervention sur-inondation Action B: Etude hydraulique de la ZEC	ZEC Classées en sur-inondation	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	15 000 euros HT	8 000 euros HT	1
	A1-1-C	Réduction du risque inondation par l'aménagement des ZEC classées en intervention sur-inondation Action C: Suivi et évaluation de l'aménagement d'une zone d'expansion de crue	ZEC Classées en sur-inondation	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	Pas d'investissement	8 000 euros HT	1
	A1-2-1 Caractérisation sommaire des axes d'intervention de la ZEC 1				<u> </u>		1	
	A1-2-2		Carac	térisation sommaire des axes d'interv	ention de la ZEC 5			1
	A2-1	Réduction du risque inondation par la conservation de la fonctionnalité actuelle des ZEC classées en priorité de conservation	ZEC classées en conservation	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	Pas d'investissement	8 000 euros HT	2
Aménagements	A2-2		-	des axes d'intervention des ZEC de la	Barguelonne aval (ZEC 12 et Z			2
	A3	Création d'un système d'alerte locale de crue	Tous les cours d'eau du bassin de la Barguelonne	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	A déterminer en fonction du niveau d'équipement nécessaire à l'alerte	4 000 euros HT	2
	A4	Limiter l'apport de sédiments fins aux cours d'eau par la gestion de l'érosion des versants	Tout le bassin versant de la Barguelonne	Chambres d'agriculture 46 et 82 / ADASEA 46 / Syndicat Mixte 82 / Campagne Vivante	Syndicat mixte 82	A définir à l'issue des inventaires et programmations	4 000 euros HT	2
	A5-1	Suivi, évaluation des programmes de réduction des pollutions diffuses agricoles	Tout le bassin versant de la Barguelonne	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	Pas d'investissement	12 000 euros HT	2
	A5-2	Elaboration d'un programme de lutte contre les pollutions diffuses phytosanitaires d'origine agricole	Tout le bassin versant de la Barguelonne	Chambre d'agriculture 82 et 46 ou ADASEA 46	Syndicat mixte 82	A définir en fonction des équipements à metre en place	4 000 euros HT	2
	A5-3	Améliorer l'efficience des bandes enherbées en place	Tout le bassin versant de la Barguelonne	Chambre d'agriculture 82 et 46 ou ADASEA 46	Syndicat mixte 82	Pas d'investissement	4 000 euros HT	2
	A6	Plan "zéro phyto" pour les collectivités du bassin versant	Tout le bassin versant de la Barguelonne	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	Pas d'investissement	50 000 euros HT	2
	A7	Réseau de suivi de la qualité phytosanitaire des cours d'eau du bassin	Tout le bassin versant de la	Syndicat mixte 82	Syndicat mixte 82	Dépend des molécules suivies	5 000 euros HT	2



G1

Création d'un Syndicat Mixte de gestion du bassin versant de la Barguelonne

Sous bassin versant:

Cours d'eau : Communes : Tous les cours d'eau et toutes les communes du bassin versant de la Barguelonne plus les communes des bassins amonts (dpt 46) de la Séoune et du Lemboulas

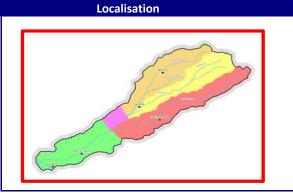
Caractéristiques : Premier périmètre du futur Syndicat Mixte de bassin

Enjeux

Sécurité publique et infrastructures Enviro

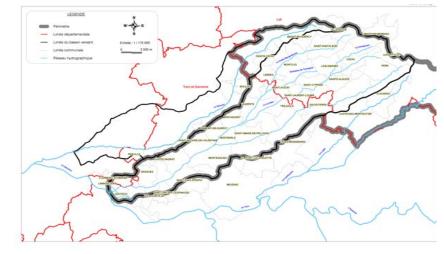
Environnement Activités socio-économiques

Possibilité de suivre l'ensemble des enjeux sous un programme d'actions cohérent et assurer la coordination générale



Priorité

1



Localisation des bassins versants Barquelonne, Séoune, Lemboulas

Objectifs et Améliorations Escomptés

La création d'un syndicat Mixte sur l'ensemble du bassin versant de la Barguelonne a pour objectif de passer d'une logique de gestion juxtaposant deux politiques départementales portées par deux structures de natures et de moyens différents, à une logique véritable de gestion intégrée par bassin. C'est une opportunité de développement et d'internalisation de nouvelles compétences permettant de répondre à l'ensemble des thématiques de l'eau du bassin de la Barguelonne et d'en assurer une gestion globale et opérationnelle. Cette structure confortera l'échelle pertinente de gestion et pourra faciliter la mobilisation des financements et subventions nécessaires à la mise en oeuvre du programme d'actions. Le Syndicat Mixte permettra de développer une animation, une coordination globale et identifiera pour l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire un interlocuteur central pour les questions de l'eau reconnaissance territoriale de bassin.

Avantages

Inconvénients

Constitution rapide du fait de l'évolution de l'existant et non conditionnée directement à la création d'une nouvelle Communauté de Communes dans le département du Lot Périmètre d'intervention pertinent Positionnement technique et financier reconnu

Possibilité d'évoluer sur le périmètre et les missions

Acceptabilité politique
Obligation d'un accompagnement juridique
Périmètre plus large que le bassin de la Barguelonne
sur les têtes de bassin

Modalité de mise en œuvre et de gestion

1- Lancement d'une consultation pour choisir une AMO juridique et financière

Actions - mise en œuvre

2- Modification des statuts et du périmètre du Syndicat Mixte (SM) 82 actuel

3- Transfert de compétences du Syndicat Intercommunal (SI) 46 au nouveau Syndicat Mixte de bassin

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Animation à mener auprès des élus et acteurs de l'eau

Syndicat Mixte 82

Syndicat Mixte 82

15 à 20 000 euros HT

8000 euros HT (20 jours de travail d'un technicien à 400 euros/j)

Détail de l'action à titre indicatif

Etablir et actualiser la liste des EPCI présents (dénomination, communes membres, population totale ...)

Disposer d'une connaissance assez fine des organigrammes respectifs (personnel, politique), des compétences (maîtrise d'ouvrage), du fonctionnement (comité, conseil, bureau, commissions)

Veiller à l'actualisation des statuts du SM (accroissement des compétences, nouvelles adhésions)

Renforcer l'information réciproque : restitution des décisions votées par les assemblées (diffusion, affichage, lettre d'information), décentralisation de la tenue des réunions du comité du SM selon l'objet ...

Rapprochement des contenus statutaires du SI ou autres en précisant les libellés existants ou en les mentionnant explicitement pour :

- Mieux décliner les partages des domaines SM/EPCI et autres (le cas échéant ajustement des statuts du SM)

- Renforcer les possibilités des services partagés entre les EPCI membres et le SM

- Favoriser un rôle de cohérence du SM pour la mise en œuvre des actions communautaires dans un même domaine.

Prévoir dans les statuts et le règlement intérieur du SM un certain nombre de rencontres. L'ensemble de ces étapes permettront de définir les statuts, le périmètre du nouveau Syndicat Mixte et de clarifier les missions et les relations contractuelles ou statutaires avec les autres collectivités territoriales.



HY1-1

Sécurité publique et infrastructures

Retenues collinaires

Recensement et caractérisation des retenues collinaires

Sous bassin versant: Cours d'eau :

Action à réaliser en deux phases:

Phase 1- Sous bassins versants du Lendou et de la Petite Barguelonne

Phase 2- Sous bassins versants de la Grande Barguelonne amont et aval

Enjeux

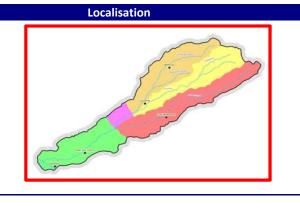
Environnement

Hydrologie des cours d'eau en période

d'étiage

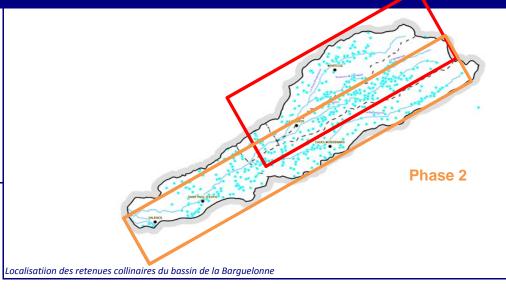
Caractéristiques :

Communes :



Priorité

1



Objectifs et Améliorations Escomptés

Activités socio-économiques

Activités agricoles

Création d'une base de données uniformisée et exhaustive de recensement et de caractérisation des retenues collinalres du bassin Disposer d'une base de connaissance fiable pour la caractérisation du fonctionnement hydrologique du bassin en période d'étiage.

Développement d'une base de connaissance nécessaire à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin

Avantages

Rapprochement des Syndicats et des services instructeurs des DDT 46 et 82

Etude nécessitant une forte mobilisation humaine pour les investigations de terrain

Inconvénients

Modalité de mise en œuvre et de gestion

1- Rédaction d'un cahier des charges selon le contenu précisé ci-dessous

A réaliser en deux tranches

2- Consultation et choix d'un prestataire extérieur

3- Suivi de l'étude

Actions - mise en œuvre

Contenu du cahier des charges:

a- Récupération et harmonisation des bases de données des deux DDT

b- Analyse cartographique (Scan25 et orthophotos)

c- Recensement, information et consultation des exploitations agricoles

d- Campagne de terrain

e- Synthèse cartographique et carnet de fiches

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Animation à mener avec les Organisations Professionnelles Agricoles

DDT 82 et 46 / Syndicat Mixte 82 / OPA

Syndicat Mixte 82

100 000 euros HT, dont:

Phase 1: 60 000 euros HT et phase 2: 40 000 euros HT

8000 euros HT (20 jours de travail d'un technicien à 400 euros/j)

Détail de l'action

En finalité, cette action devra produire une base de données exhaustive des caractéristiques physiques et des procédures de gestion de toutes les retenues collinaires du bassin.

La forme souhaitée de rendu est une base géoréférencée accompagnée d'un carnet de fiches par ouvrages.

Après l'analyse des bases de donnée et d'une éventuelle première campagne de terrain, il sera nécessaire de déterminer une nomenclature précise de la typologie des ouvrages. Ainsi un choix pourra être fait sur les niveaux de caractérsisation à adopter en fonction des types d'ouvrages. Ceci pourra être effectué en partenariat avec les services de la DDT et de l'ONEMA.

Dans le cas d'un choix de réaliser cette action en plusieurs tranches, l'action HY1-2 ne pourra être démarrée avant la fin de la dernière tranche de recensement.



HY1-2

Caractérisation de l'influence des retenues collinaires sur l'hydrologie des cours d'eau

ous bassin versant: Cours d'eau:

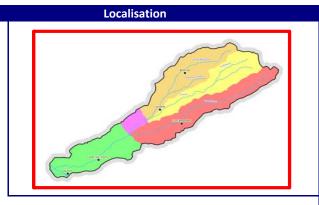
Tous les cours d'eau et toutes les communes du bassin versant de la Barguelonne

Caractéristiques :

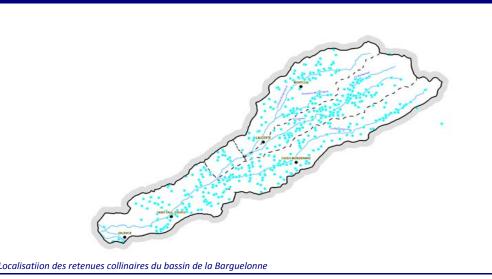
Actions - mise en œuvre

Communes

	Enjeux	
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
Retenues collinaires	Hydrologie des cours d'eau en période d'étiage	Activités agricoles



Priorité



Objectifs et Améliorations Escomptés Avantages Inconvénients

Préciser l'influence des retenues collinaires sur l'hydrologie des cours d'eau en période d'étiage à l'échelle du bassin versant et par sous secteurs. Définir des mesures de gestion appropriées de ces ouvrages.

Développement d'une connaissance plus fine du fonctionnement hydrologique du bassin

Manque de données piézométriques quantifiées Nécessité d'acquisition par le Syndicat d'une

Modalité de mise en œuvre et de gestion

- 1- Rédaction d'un cahier des charges selon le contenue précisé ci-dessous
- 2- Consultation et choix d'un prestataire extérieur
- 3- Suivi de l'étude

Contenu du cahier des charges:

- a- Recensement et caractérisation de l'ensemble des prélèvements et des rejets sur le
- b- Caractérisation du fonctionnement hydrogéologique des cours d'eau du bassin (piézométrie et expertise)
- c- Reconstitution du fonctionnement naturel du bassin sur 20 ans par modélisation
- d- Reconstitution du fonctionnement hydrologique influencé du bassin
- e- Caractérisation de l'influence des retenues collinaires
- f- Définition de scénarios et mesures de gestion
- g- Construction d'un outil de gestion simple et rustique en période d'étiage

Mesures d'accompagnement

Accompagnement technique nécessaire du syndicat pour suivre ce type d'étude

Maître d'ouvrage potentiel

Syndicat Mixte 82

Coordinateur

Syndicat Mixte 82

Cout d'investissement

40 000 euros HT

Cout d'exploitation

12000 euros HT (30 jours de travail d'un technicien à 400 euros/j)

Détail de l'action

Dans le cadre de cette action, une intervention spécifique sera à mener sur la caractérisation du fonctionnement hydrogéologique des cours d'eau du bassin (équipement piézométrique de puits, collecte et analyse de données, expertise hydrogéologique).

Une animation spécifique sera à mener auprès du monde agricole au cours de l'étude. Le prestataire choisit devra effectuer une synthèse de la méthologie et des résultats de l'étude dans un but de vulgarisation et de diffusion. Cette action ne pourra être démarrée qu'au moment où l'action HY1-1 sera terminée. Elle permet de répondre également à l'objectif HY2.



HY2

Définition d'un plan d'amélioration et de gestion des ouvrages hydrauliques transversaux

Sous bassin versant:

Actions - mise en œuvre

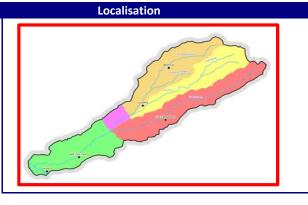
Cours d'eau :

Communes :

Tous les cours d'eau et toutes les communes du bassin versant de la Barguelonne

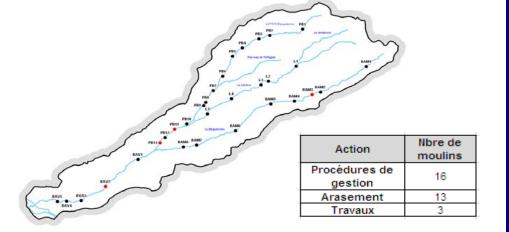
Caractéristiques : Action à réaliser selon l'état des ouvrages, cf. tableau n°2 du rapport phase 4

	Enjeux	
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
Moulins	Hydrologie des cours d'eau en période d'étiage Habitat aquatique	Agriculteurs, pêche



Priorité

1- Procédures de gestion à mettre en œuvre 2- Arasement de l'ouvrage 3- Travaux à prévoir



Avantages Inconvénients

Objectifs et Améliorations Escomptés

Il s'agit d'améliorer en période d'étiage le fonctionnement hydraulique des cours d'eau du bassin et d'améliorer la qualité des habitats aquatiques en amont e en aval des seuils.

Pour cette action, un travail avec les propriétaires des moulins et la Fédération des Moulins devra être engagé selon le type d'interventions à réaliser: simples procédures de gestion à mettre en place, arasement ou travaux à entreprendre (liste des ouvrages dans le rapport).

Développement d'un partenariat avec le fédération des moulins

Conservation et sauvegarde du patrimoine bâti

ocalisation des chaussées de moulin du bassin de la Barguelonne

Nombre d'ouvrages et coordination de leur action

Modalité de mise en œuvre et de gestion

- 1- Recensement et prise de contact avec tous les propriétaires de moulin
- 2- Caractérisation et diagnostic des procédures actuelles de gestion et de l'état des ouvrages
- 3- Définition de nouvelles procédures de gestion et de travaux de réhabilitation des ouvrages
- 4- Définition d'un programme de travaux et d'investissements

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Animation à faire auprès des propriétaires des moulins

Fédération des Moulins / Syndicat Mixte 82

Syndicat Mixte 82

Variable en fonction de la nature des travaux

20 000 euros HT (50 jours de travail d'un technicien à 400 euros/j)

Détail de l'action

Cette action peut être réalisée en plusieurs tranches découpées par cours d'eau. Il faudra néanmoins conserver un axe d'intervention amont aval.

Par ailleurs, la mise en place de nouvelles procédures de gestion en période d'étiage permettra également d'améliorer ponctuellement la continuité écologique. Dans ce contexte, l'arasement complet ou partiel d'ouvrages ne devra pas être écarté en fonction du niveau de vétusté et d'usage.

Dans le cadre du programme de travaux à dimensionner, une réflexion spécifique devra être portée sur les financements publics potentiels à apporter sur des ouvrages privés.

De plus, il sera nécessaire d'être vigilant sur les droits d'accès aux ouvrages par le syndicat ou la structure gestionnaire.

Dans le cadre de cette action, les apports du travail de thèse actuellement en cours sur un tronçon de la Barguelonne et lancé par la Fédération de pêche du Tarn et Garonne, pourront être utilisés.

Les résultats de cette action participeront à l'atteinte de l'objectif HA2, visant à l'amélioration ponctuelle de la qualité des habitats aquatiques dans les secteur à proximité des moulins, ainsi qu'à l'atteinte de l'objectif Cb, visant à favoriser la libre circulation des sédiments.



HY3

Suivi hydrologique en période d'étiage

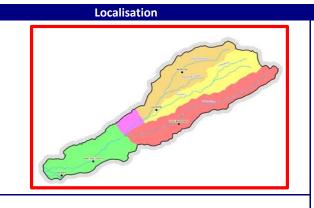
Sous bassin versant:

Cours d'eau : Communes :

Tous les cours d'eau et toutes les communes du bassin versant de la Barguelonne

Caractéristiques :

	Enjeux	
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
Captages eau potable	Hydrologie des cours d'eau en période d'étiage	Toutes activités ayant usage d'eau en période détiage



Priorité

2

Objectifs et Améliorations Escomptés	Avantages	Inconvénients

Faire un suivi systématique des étiages par la collecte et l'analyse de données hydrométéorologiques.

Cette action vise à donner une dimension techniciste au syndicat, ce qui lui permettra de mener une animation plus précise et performante auprès des acteurs du territoire et de devenir un acteur dans la définition des programmes de gestion des étiages (PGE en particulier)

Développer les compétences techniques du Syndicat Le Syndicat deviendrait un acteur identifié du PGE Acquisition de compétences dans les domaines de l'hydrologie

Modalité de mise en œuvre et de gestion

- 1- Mise en place de procédures de récupération et de stockage des données pluviométriques et hydrométriques en période d'étiage
- 2- Récupération et analyse des données prévisonnelles d'assolement

Actions - mise en œuvre

- 3- En fonction des résultats de l'analyse hydrologique du bassin (action HY1-2), définition de points stratégiques et de débits de réference
- 4- Exploitation du modèle simple et rustique de suivi du fonctionnement hydrologique du bassin en période d'étiage construit dans l'action HY1-2

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Communication (letrre, internet,...) et animation

Syndicat Mixte 82

Syndicat Mixte 82

4 000 euros HT

10 000 euros HT (20 jours de travail d'un ingénieur à 500 euros/j)

Détail de l'action

Au moyen des données hydrométéorologiques disponibles sur le territoire et d'un outil d'analyse rustique simplifié (réalisé au cours de l'action HY1-2) il sera possible pour le Syndicat de mener une analyse étayée sur le fonctionnement hydrologique du bassin versant et des cours d'eau. Cela pourra permettre par exemple de donner des arguments chiffrés et construits à des usagers subissant des restrictions d'usage en période critique.

Dans le cadre de cette action, il sera nécessaire de poursuivre le travail de caractérisation du fonctionnemet hydrogéologique du bassin versant et de ses cours d'eau engagé au cours de l'action HY1-2.

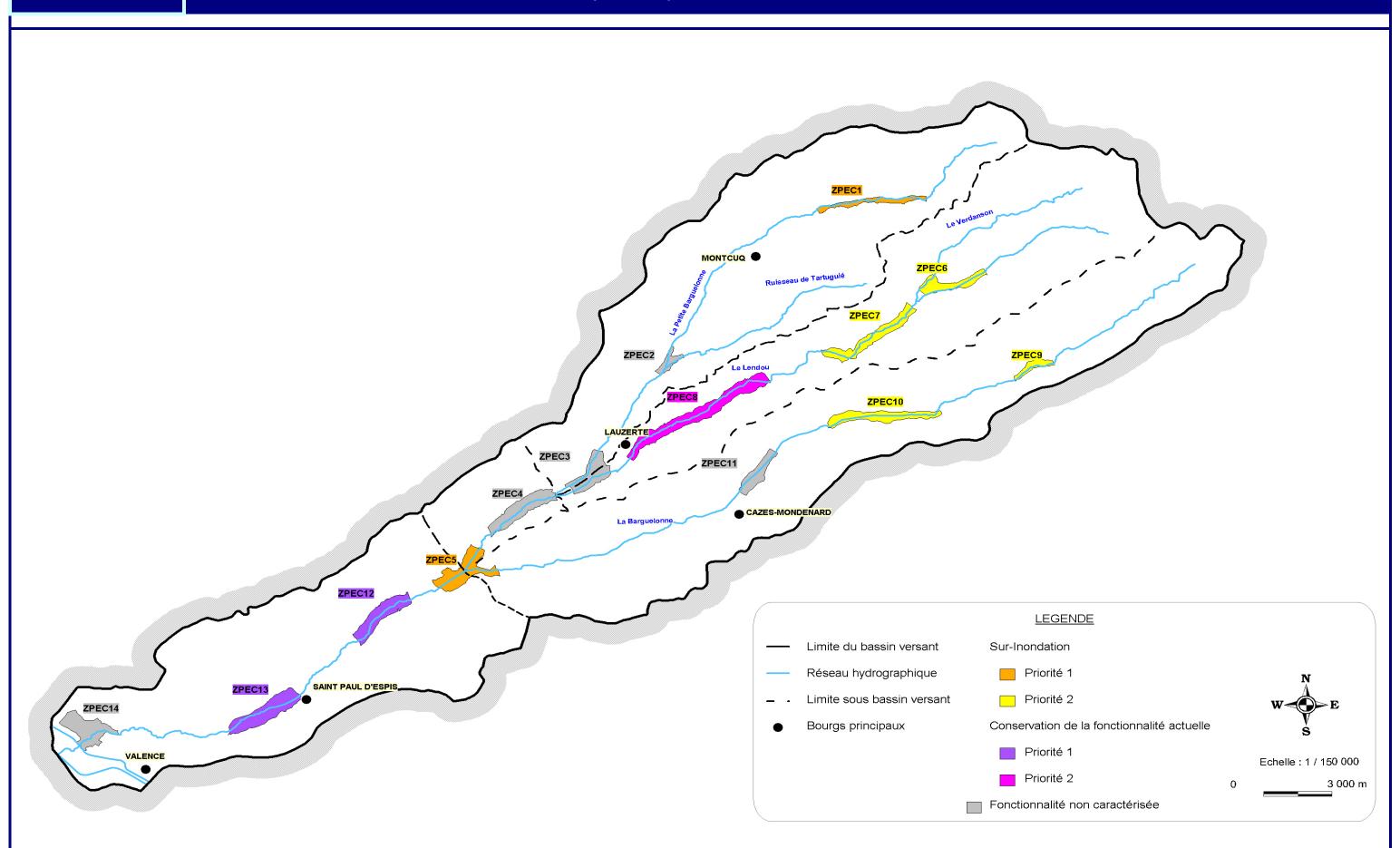
Les stations hydrométriques à suivre sont celles de la Banque Hydro (Montcuq et Valence Fourquet) et celles de la DDT 46 (Lendou et Petite Barguelonne).

Les stations météorologiques à suivre sont celles de: Le Montat, Montcuq, Lauzerte et Valence.





ZEC Synthèse et priorisation du niveau d'intervention sur les ZEC





A1-1-A

Réduction du risque inondation par l'aménagement des ZEC classées en intervention sur-inondation Action A: Définition du contexte d'intervention d'aménagement de la ZEC

Sous bassin versant:

Cours d'eau:

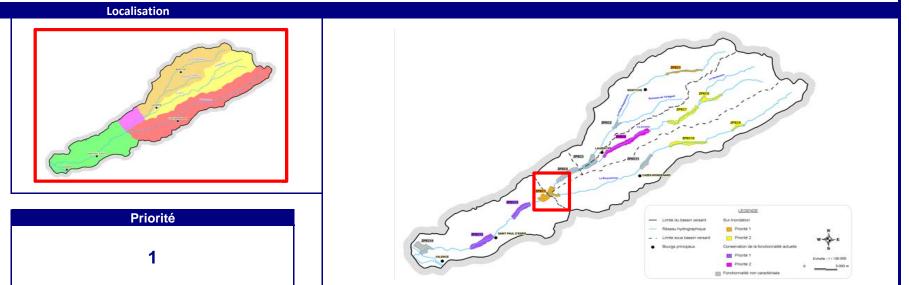
Petite Barguelonne - Barguelonne
Petite Barguelonne - Barguelonne

Saint Pantaléon, Saint Daunès, Montbarla, Miramont de Quercy, Montesquieu, St

Nazaire de Valentane

Caractéristiques: Action centrée sur les ZEC 1 et ZEC 5

	Enjeux	
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
Réduction du risque des habitations et des infrastructures exposées	Restauration de l'hydromorphologie Amélioration de la biodiversité par la reconquête d'espaces	Réduction du risque pour les entreprises et activités exposées



Objectifs et Améliorations Escomptés Avantages Inconvénients

Réduction du risque inondation sur les communes de Saint Daunès, Montcuq et Saint Laurent Lolmie Réduction des débits de pointe et abaissement de la ligne d'eau à l'aval.

Restaurer la fonctionnalité du cours d'eau et des milieux aquatiques

Sensibiliser les riverains au rôle de l'espace rivière

Cette action vise à définir le contexte préalable d'intervention sur une zone d'expansion de crue à aménager, en caractérisant finement les acteurs et enjeux du secteur (avec l'appui du travail réalisé dans le cadre de cette étude), en démarrant les recherche de financement pour les interventions et aménagements et enfin en préparant le travail d'analyse hydraulique de la zone.

Action opérationnelle avec la gouvernance actuelle

Nécessite une mobilisation forte et continue du Syndicat

Modalit	é de mise en	œuvre et	de s	estion
TO COUNTY		~~~~~~		, coulon

- (1) Affiner le diagnostic foncier (propriétaire, juridique, assolement)
- (2) Animation et sensibilisation des acteurs (réunions publiques et rencontres individuelles)

Actions - mise en œuvre

- (3) Réflexion maîtrise d'ouvrage et recherche de financements
- (4) Préparation, lancement de la consultation et choix d'un géomètre pour le levé de la zone total de la zone

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Syndicat Mixte 82

Syndicat Mixte 82

Pas d'investissement

8 000 euros HT, soit 20 jours de travail

Détail de l'action

Cette action est une phase préparatoire à l'aménagement de la zone, essentiellement centrée sur le travail d'animation auprès des usagers. En finalité, cette action doit permettre au syndicat de maîtriser l'ensemble des contraintes liées à la zone à aménager avant de lancer les phases opérationnelles, études et travaux.

En finalité du diagnoxtic foncier, une cartographie précise de la zone sera à produire, regroupant l'ensemble des informations recceuillies auprès des usagers.

Le travail d'animation sera décomposé en deux types d'interventions: des réunions publiques visant à expliciter la démarche d'ensemble, au cours desquelles les partenaires techniques soutenant le projet seront amenés à intervenir pour appuyer la démarche; d'autre part des rencontres individuelles de tous les usagers de la zone afin de cibler avec chacun d'eux les contraintes, obligations, éventuelles négociations liées à l'aménagemet de la zone.

La réflexion sur la maîtrise d'ouvrage et les financements devra être entamée dès le début de la démarche, car ces questions seront essentielles dans le cadre du travail d'animation.

La démarche d'aménagement de cette ZEC étant une première pour le syndicat, il faudra veiller à mettre en place des outils de travail réexploitables par la suite et porter à posteriori une réflexion et une analyse sur le déroulement de la démarche.

La mise en oeuvre de cette action participera à l'atteinte de l'objectif M1, visant à la restuaration du lit et des berges des cours d'eau.



Inconvénients

A1-1-B

Réduction du risque inondation par l'aménagement des ZEC classées en intervention sur-inondation Action B: Etude hydraulique de la ZEC

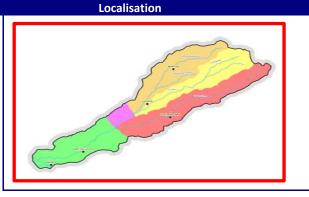
Sous bassin versant:Petite Barguelonne - BarguelonneCours d'eau :Petite Barguelonne - Barguelonne

Communes : Saint Pantaléon, Saint Daunès, Montbarla, Miramont de Quercy, Montesquieu, St

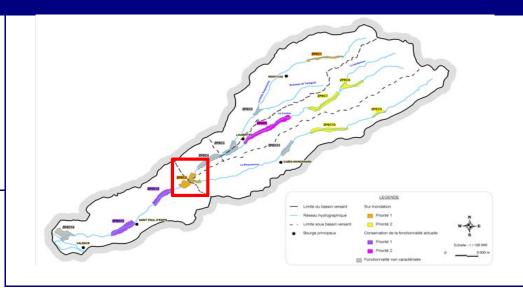
Nazaire de Valentane

Caractéristiques: Action centrée sur les ZEC 1 et ZEC 5

	Enjeux	
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
Réduction du risque des habitations et des infrastructures exposées	Restauration de l'hydromorphologie Amélioration de la biodiversité par la reconquête d'espaces	Réduction du risque pour les entreprises et activités exposées



Priorité
1



Objectifs et Améliorations Escomptés

Réduction du risque inondation sur les communes de Saint Daunès, Montcuq et Saint Laurent Lolmie Réduction des débits de pointe et abaissement de la ligne d'eau à l'aval. Restaurer la fonctionnalité du cours d'eau et des milieux aquatiques Sensibiliser les riverains au rôle de l'espace rivière

Cette action vise à caractériser finement le fonctionnement hydraulique de la ZEC à aménager, dans le but de définir les secteurs de débordement, de stockage et de retour au cours d'eau. En fonction du diagnostic établit de la situation actuelle, des scénarios d'aménagement seront proposés au regard des benéfices attendus en termes de protection des populations et usages aval, mais également des gains écologiques que peuvent représenter de tels aménagements.

Avoir une connaissance hydraulique précise du fonctionnement du cours d'eau et du diemsnionnement des aménagements.

Avantages

Modalité de mise en œuvre et de gestion

- (1) Rédaction du cahier des charges
- (2) Consultation et choix du prestataire
- (3) Suivi de l'étude

Actions - mise en œuvre

Contenu du cahier des charges:

- a- Modélisation hydraulique 1D de la zone en état actule afin de caractériser les
- hauteurs de submersion et les vitesses d'écoulement en lit majeur
- b- Définition et modélisation de scénarios d'aménagement
- c- Concertation auprès des usagers pour le choix du scénario d'aménagement
- d- Rédaction d'un dossier AVP du scénario choisit

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Appui des associations des APN pour le choix des scénarios d'aménagement

Syndicat Mixte 82

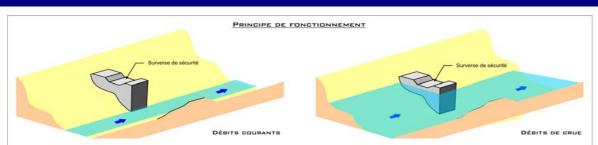
Syndicat Mixte 82

15 000 euros HT

8 000 euros HT, soit 20 jours de travail

Détail de l'action

Le travail d'animation démarré dans l'action A devra être prolongé ici au travers de l'étude hydraulique, afin de dimensionner l'ensemble des éventuels aménagements à mettre en place.



Exemple de dispositif d'aménagement de ZEC



A1-1-C

Réduction du risque inondation par l'aménagement des ZEC classées en intervention sur-inondation Action C: Mise en œuvre du suivi et d'une évaluation de l'aménagement d'une zone d'expansion de crue

Sous bassin versant:

Cours d'eau:

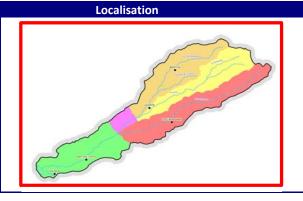
Petite Barguelonne - Barguelonne
Petite Barguelonne - Barguelonne

Communes : Saint Pantaléon, Saint Daunès, Montbarla, Miramont de Quercy, Montesquieu, St

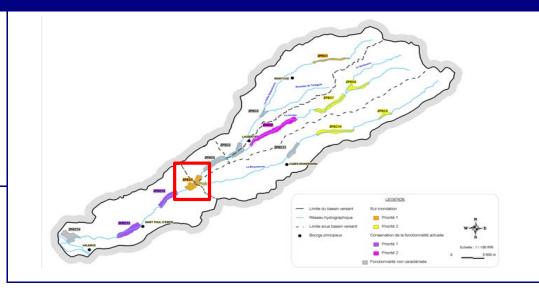
Nazaire de Valentane

Caractéristiques: Action centrée sur les ZEC 1 et ZEC 5

	Enjeux	
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
Réduction du risque des habitations et des infrastructures exposées	Restauration de l'hydromorphologie Amélioration de la biodiversité par la reconquête d'espaces	Réduction du risque pour les entreprises et activités exposées



Priorité
1



Objectifs et Améliorations Escomptés

Réduction du risque inondation sur les communes de Saint Daunès, Montcuq et Saint Laurent Lolmie Réduction des débits de pointe et abaissement de la ligne d'eau à l'aval. Restaurer la fonctionnalité du cours d'eau et des milieux aquatiques Sensibiliser les riverains au rôle de l'espace rivière

Cette action vise, suite à l'aménagement d'une ZEC, à suivre et évaluer son évolution au fil des crues ayant sollicités les aménagements mis en place. L'aménagement d'une ZEC est encore à ce jour une action pilote techniquement et "vitrine" pour le Syndicat. Il importe donc de pouvoir caractériser les évolutions en cours, à la fois au niveau de la ZEC elle-même et des zones aval à protéger, afin d'apporter des mesures correctives et/ou des retours d'expériences nécessaires à d'autres aménagements ou maîtres d'ouvrages.

Développer la communication du Syndicat et le rapporchement avec des partenaires techniques ou d'autres syndicats intéressés par la démarche.

Avantages

Difficulté d'un suivi régulier des indicateurs et de leur

Inconvénients

Modalité de mise en œuvre et de gestion

- (1) Définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation à la fois au niveau de la ZEC et des zones aval à protéger
- (2) Mise en place d'une procédure interne au Syndicat pour le suivi des indicateurs

Actions - mise en œuvre

- (3) Bilan et analyse annuel, et après chaque évènement majeur de crue, des indicateurs
- (4) Production de synthèses techniques visant à apporter des mesures correctives ou des retours d'expériences pour d'autres maîtres d'ouvrages
- (5) Travail d'animation et de communication autour de l'aménagement de la ZEC en direction des professionnels, étudiants ou des particuliers

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Syndicat Mixte 82

Syndicat Mixte 82

Pas d'investissement

8 000 euros HT, soit 20 jours de travail

Détail de l'action

Les indicateurs suivants peuvent renseignés dans le cadre de cette action:

- Etat des aménagements après chaque évènement de crue débordante
 - Evolution du lit mineur et du lit majeur
 - Niveau de protection des enjeux aval
 - Niveau de la nappe d'accompagnement du cours d'eau
 - Evolution des habitats et des espèces présentes sur la zone
 - Evolution de la ripisylve





A1-2-1

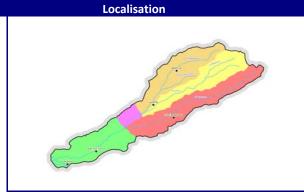
Réduction du risque inondation par l'aménagement de la ZEC 1 en amont de Saint Daunès sur la Petite Barguelonne Caractérisation sommaire des axes d'intervention

Petite Barguelonne Sous bassin versant: Cours d'eau : Petite Barguelonne

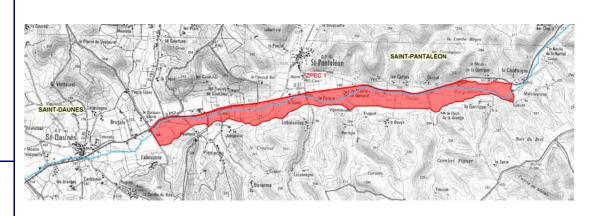
Saint Pantaléon, Saint Daunès Communes:

Caractéristiques :

	Enjeux	
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
Réduction du risque des habitations et des infrastructures exposées	Restauration de l'hydromorphologie Amélioration de la biodiversité par la reconquête d'espaces	Réduction du risque pour les entreprises et activités exposées



Priorité



Morphologie Ripisylve

L'amont de ce secteur de la Petite Barguelonne constitue le point de départ de l'érosion marquée du lit mineur pour ce cours d'eau. Le lit majeur sur ce tronçon est marqué par une structure en escaliers au niveau des routes et chemins traversiers. L'extension des zones de débordement se fait principalement en rive gauche, la rive opposée étant occupée par le talus de la RD 653.

La ripisylve sur ce tronçon est de densité faible. Elle est composée à 50% de formations arbustives et 50% arborées. Dans le cadre de l'aménagement de la ZEC, et de la restauration de sa fonctionnalité hydro-écologique, une replantation de la ripisylve devra être programmée.

Habitats aquatiques Aménagements

La qualité physique des habitats aquatiques a été diagnostiquée comme moyenne sur ce tronçon, du fait principalement de l'érosion du lit mineur et de la qualité de la ripisylve en place.

Sur ce tronçon de la Petite Barguelonne, aucun aménagement spécifique n'est prévu par la fédération de pêche du 46 dans le cadre de la restauration de la qualité des habitats aquatiques. Dans le cadre de l'aménagement de cette ZEC et du suivi de son évolution, des indicateurs spécifiques à la qualité des habitats aquatiques devront être mis en place.

Aménagement des espaces de débordement sous la forme de casiers successifs de l'amont vers l'aval. Ceci nécessitera de procéder à des percées dans le lit en toit de la rivière afin d'assurer le remplissage des casiers. Pour l'évacuation, des systèmes de déversoir seront aménagés sur chaque casier.

Afin d'optimiser le fonctionnement et la capacité de ces casiers de stockage, il peut également être envisagé de surélever les routes transversales.





A1-2-2

Réduction du risque inondation par l'aménagement de la ZEC 5 en amont de la plaine aval de la Grande Barguelonne Caractérisation sommaire des axes d'intervention

Sous bassin versant:

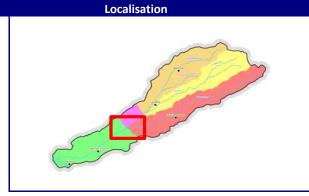
Cours d'eau:

Petite Barguelonne, Grande Barguelonne
Petite Barguelonne, Grande Barguelonne

Communes: Montbarla, Saint Nazaire de Valentane, Montesquieu

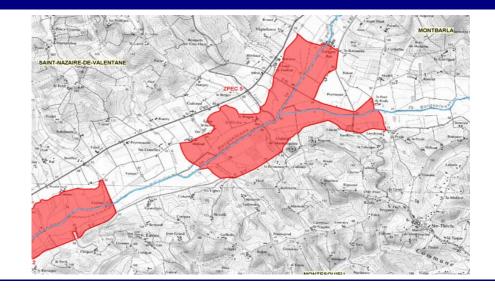
Caractéristiques :

	Enjeux	
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
Réduction du risque des habitations et des infrastructures exposées	Restauration de l'hydromorphologie Amélioration de la biodiversité par la reconquête d'espaces	Réduction du risque pour les entreprises et activités exposées



Priorité

1



Morphologie Ripisylve

Sur ces tronçons de cours d'eau, l'érosion du lit mineur est très importante, avec des hauteurs de berge élevées.

Le lit majeur au niveau de cette confluence est un vaste champ d'expansion de crue. Il est constitué d'une vaste zone plane où le lit des cours d'eau est généralement surélevé et bordé par un merlon de moyenne hauteur. Cette zone est marquée par de faibles pente longitudinales et transversales, propices à l'étalement des eaux.

La ripisylve sur ce tronçon est de densité faible. Elle est composée à 30% de formations arbustives et 70% arborées Dans le cadre de l'aménagement de la ZEC, et de la restauration de sa fonctionnalité hydro-écologique, une replantation de la ripisylve devra être programmée.

Habitats aquatiques Aménagements

La qualité physique des habitats aquatiques a été diagnostiquée comme mauavaise sur les axes Petite Barguelonne aval et Grande Barguelonne, et comme moyenne sur l'axe Barguelonne amont, du fait principalement de l'érosion du lit mineur et de la qualité de la ripisylve en place.

Sur ces tronçon, aucun aménagement spécifique n'est prévu par les fédérations de pêche du 46 et du 82 dans le cadre de la restauration de la qualité des habitats aquatiques. Dans le cadre de l'aménagement de cette ZEC et du suivi de son évolution, des indicateurs spécifiques à la qualité des habitats aquatiques devront être mis en place.

Le cours d'eau est généralement en toit ou longé par un merlon de moyenne hauteur recouvert le plus souvent par la végétation rivulaire. La mobilisation du lit majeur pour l'expansion des petites crues nécessiterait d'ouvrir des percées dans la berge pour favoriser l'étalement des crues.

CEREG Massif Central SGR - Décembre 2011



A2-1

Conservation de la fonctionnalité actuelle des ZEC de l'axe Grande Barguelonne aval

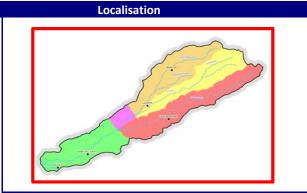
ous bassin versant: **Grande Barguelonne aval** Cours d'eau : Grande Barguelonne aval

Miramont de Quercy, Montbarla, Montesquieu, Saint Nazaire de Valentane, Saint Paul Communes:

d'Espis, Saint Clair, Saint Viencent l'Espinasse, Goudourville, Lamagistère, Golfech

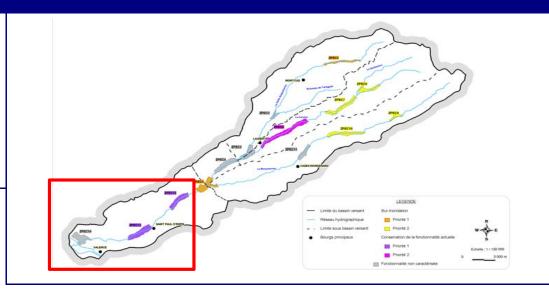
Caractéristiques :

Enjeux				
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques		
Non aggravation du risque des habitations et des infrastructures exposées	-	Non aggravation du risque pour les entreprises et activités exposées		



Priorité

2



Objectifs et Améliorations Escomptés Inconvénients **Avantages**

Conserver la fonctionnalité actuelle du cours d'eau et du rôle de l'espace rivière face à l'aléa inondation. Il s'agit sur les secteurs aval d'encadrer l'occupation des sols et leurs usages

Action qui peut être mise en œuvre dans l'immédiat

Action non interventionniste en termes d'aménagement qui peut rencontrer des incompréhensions face aux sinistrés des précédents évènements majeurs.

Modalité de mise en œuvre et de gestion

- (1) Compléter le diagnostic des zones à aménager (propriétaire, juridique, assolement)
- (2) Assurer la fonctionnalité de ces zones par un bilan des mesures de gestion et d'entretien des ouvrages longitudinaux (digues) et transversaux (routes et chemins) en

Actions - mise en œuvre

- (3) Mise en place d'un suivi de ces espaces par le Syndicat
- (4) Définition de nouvelles mesures de gestion de ces espaces
- (5) Animation et sensibilisation des acteurs (réunions publiques et rencontres individuelles)

Mesures d'accompagnement

Animation et sensibilisation auprès des riverains et des usagers

Maître d'ouvrage potentiel

Syndicat mixte 82

Coordinateur

Syndicat mixte 82

Cout d'investissement

Pas d'investissement

Cout d'exploitation

8 000 euros HT, soit 20 jours de travail

Détail de l'action

Cette action vise à conserver le fonctionnement actuel de certaines ZEC étudiées au cours de la phase 3 de l'étude. La mobilisation pour les secteurs endigués, a un impact positif en termes de débit de pointe de crue et de dynamique de propagation. Actuellement, la caractérisation du fonctionnement de ces espaces s'est limitée à une approche schématique basée sur un volume potentiel mobilisable sur des secteurs de débordement préférentiels. Cette action ne vise donc pas à améliorer la fonctionnalité de la zone par des aménagements, mais plutôt à conserver à minima le fonctionnement actuel par des mesures de gestion et d'entretien.

Cette action est basée principalement sur un suivi des espaces identifiés sur la base d'une cartographie détaillée. Ce suivi sera centré sur: l'état de la ripisylve, le niveau de protection des enjeux présents, l'état du lit mineur et majeur, les conséquences des crues débordantes.



A2-2

Réduction du risque inondation par la conservation de la fonctionnalité actuelle des ZEC de la Grande Barguelonne aval

Sous bassin versant: Grande Barguelonne
Cours d'eau : Grande Barguelonne

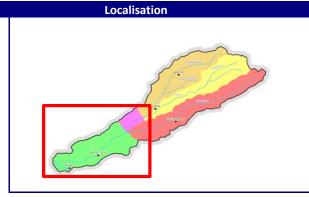
Miramont de Quercy, Montbarla, Montesquieu, Saint Nazaire de Valentane, Saint Paul

d'Espis, Saint Clair, Saint Viencent l'Espinasse, Goudourville, Lamagistère, Golfech

Caractéristiques :

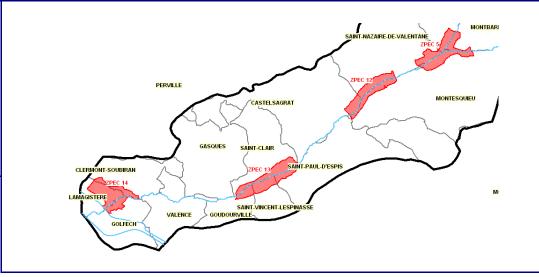
Communes :

Enjeux				
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques		
Non aggravation du risque des habitations et des infrastructures exposées	-	Non aggravation du risque pour les entreprises et activités exposées		



Priorité

1



Morphologie Ripisylve

ZEC 12

La plaine alluviale de la Barguelonne est encadrée en rive droite par un talus bien marqué souligné par la route départementale. En rive droite on observe de nombreux cônes alluviaux transversaux dont l'extrémité aval est recoupée par un talus d'érosion construit par les crues moyennes de la Barguelonne. Le lit mineur est longé en rive gauche sur une grande partie de son parcours aval par un merlon. Sur cette section, la rivière présente également une configuration de lit mineur-moyen en toit dominant de plus d'un mêtre le lit majeur.

ZEC 13

Le lit mineur du cours d'eau est en toit sur les deux rives, surligné par un merlon de 1,5m de haut à pente douce vers la plaine. La limite de lit majeur est bien marqué par un talus. Le cours d'eau décrit de légères sinuosités tout au long du parcours. On observe de nombreux glissements de berge et d'érosion du peid de berge en lien avec l'encaissement du lit sur le secteur. On retrouve le compartimentage classique de la plaine avec les routes transversales qui ont favorisé une strucuration de la plaine en marche d'escalier. De manière générale, les pentes longitudinales et transversales sont faibles.

ZEC 12

Sur ce tronçon de la Grande Barguelonne, la ripisylve est diagnostiquée comme éparse à clairsemée avec une majorité de formations arbustives. Dans le cadre de l'aménagement de la ZEC, et de la restauration de sa fonctionnalité hydroécologique, une replantation de la ripisylve devra être programmée.

ZEC 13

Sur ce tronçon de la Grande Barguelonne, la ripisylve est diagnostiquée comme éparse à clairsemée avec une majorité de formations arbustives. Dans le cadre de l'aménagement de la ZEC, et de la restauration de sa fonctionnalité hydroécologique, une replantation de la ripisylve devra être programmée.

Habitats aquatiques Aménagements

ZEC 12

Sur ce tronçon les habitats aquatiques sont diagnostiqués comme mauvais. Aucun aménagement spécifique n'est prévu par la fédération de pêche du 82 dans le cadre de la restauration de la qualité des habitats aquatiques. Dans le cadre de l'aménagement de cette ZEC et du suivi de son évolution, des indicateurs spécifiques à la qualité des habitats aquatiques devront être mis en place.

ZEC 13

Sur ce tronçon les habitats aquatiques sont diagnostiqués comme mauvais. Aucun aménagement spécifique n'est prévu par la fédération de pêche du 82 dans le cadre de la restauration de la qualité des habitats aquatiques. Dans le cadre de l'aménagement de cette ZEC et du suivi de son évolution, des indicateurs spécifiques à la qualité des habitats aquatiques devront être mis en place.

ZEC 12

Cette zone constitue naturellement un espace d'expansion de crue dès les crues moyennes de la Barguelonne. Moyennant l'écrétement du merlon qui longe les berges de la rivière sur certaines portions notamment sur la rive droite, ce secteur pourrait alors faire l'objet d'une surinondation interessante pour réduire la vulnérabilité des zones construites en zone inondable à l'aval pour les petites crues.

ZEC 13

Secteur qui en l'état agit déjà comme une zone d'expansion de crues dès les crues fréquentes. Le lit mineur est en toit, et su lequel s'est développé en partie la végétation rivulaire. La crête de berge pourrait être en un certain nombre de point arasée pour favoriser l'inondation du lit majeur. Cet arasement pourrait être effectué dans les secteurs où la ripisylve est absente ou de moindre densité. L'inondation du lit majeur pourrait être accrue par la constitution de digue transversale de faible hauteu et à pente faible de manière à constituer des casiers de surinondations temporaires.

CEREG Massif Central SGR - Décembre 2011



A3

Création d'un système d'alerte locale de crue

ous bassin versant:

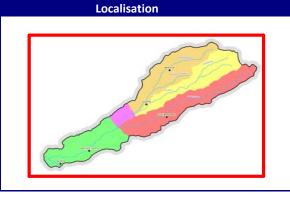
Cours d'eau:

Communes :

Tous les sous bassins versants et communes du bassin de la Barguelonne

Caractéristiques : Action centrée sur les populations les plus exposées au risque inondation

Enjeux en la companya de la companya				
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques		
Populations riveraines	-	Activités riveraines		



Priorité

2

Objectifs et Améliorations Escomptés	Avantages	Inconvénients
Actuellement, aucun dispositif d'alerte de crue n'est présent sur le bassin.		
Trois secteurs sont critiques en termes d'exposition de population au risque inondation: Montcua, I alande et Valence		

Trois secteurs sont critiques en termes d'exposition de population au risque inondation: Montcuq, Lalande et Valence. Les équipements hydrométriques actuellement en place ne permettent pas d'assurer un suivi fiable de la montée des eaux et donc une transmission de données exploitables.

L'objectif de cette action est donc de mettre en place les équipements nécessaires à la mise en oeuvre d'un dispositif d'alerte de crue pour les populations les plus exposées du bassin.

Implication du Syndicat dans la mise en place d'une action de sécurité publique

Action de prévention et non d'intervention qui peut ne pas recceuillir l'assentiment de tous les élus

	1- Réunion de travail avec la DREAL, SPC, les SDIS, les préfectures, les CG et le Syndicat pour démarrer la mise en place de la procédure d'alerte (contraintes, qui fait quoi, qui peut porter quoi)
	2- Mise en place de nouveaux équipements de mesure adaptés aux régimes de crue
Actions - mise en œuvre	3- Mise en place d'une procédure de transmissions de données entre la DREAL et le Syndicat
	4- Elaboration d'un plan d'alerte avec les collectivités
	5- Mise en place d'une astreinte par le maître d'ouvrage de l'alerte

Mesures d'accompagnement

Sensibilisation auprès des élus

Maître d'ouvrage potentiel

Modalité de mise en œuvre et de gestion

Syndicat Mixte 82

Coordinateur

Syndicat Mixte 82

Cout d'investissement

A déterminer en fonction du niveau d'équipement nécessaire à l'alerte

6- Animation par le Syndicat de réunions de retour d'expérience après les crues pour Cout d'exploitation améliorer l'alerte et identifier les défaillances.

4 000 euros HT (soit 10 jours de travail)

Détail de l'action



A4

Limiter l'apport de sédiments fins aux cours d'eau par la gestion de l'érosion des versants

Sous bassin versant:

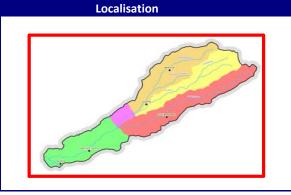
Cours d'eau : Communes :

Action à réaliser en deux phases:

Phase 1- Sous bassins versants du Lendou et de la Petite Barguelonne Phase 2- Sous bassins versants de la Grande Barguelonne amont et aval

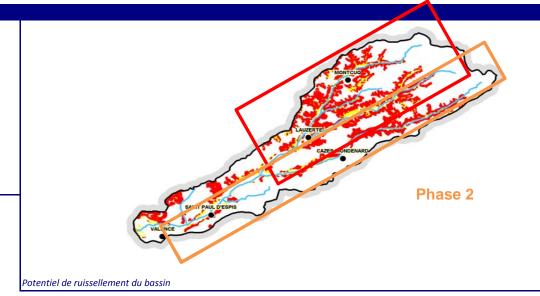
Caractéristiques :

Enjeux				
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques		
Fossé routiers et de drainage	Habitats aquatiques	Serviices d'entretien et d'exploitation des routes et cours d'eau		



Priorité

1- Sous bassins versants de la Petite
Barguelonne et du Lendou
2- Sous bassins versants de la Grande
Barguelonne amont et Grande Barguelonne aval



Objectifs et Améliorations Escomptés

La forte proportion de sols nus durant une période de l'année, due à l'activité agricole, induit un potentiel élevé d'érosion du sol provoquant l'arrachage, le transport et le transfert de sédiments fins vers les cours d'eau. Cette action vise à limiter l'apport des sédiments fins dans les cours d'eau au moyen de deux types d'intervention: la prévention des érosions par une action sur l'usage des sols, donc des pratiques agricoles (labour dans le sens des pentes) et le contrôle des sédiments par des systèmes de piégeage (enherbement des fossés).

Action simple à mettre en œuvre

Avantages

Difficulté de mobilisation des acteurs en nombre suffisant sur le bassin. Action de longue durée

Inconvénients

Modalité de mise en œuvre et de gestion

1- Inventaire et cartographie des haies et des fossés routiers et de drainage

actuellement en place

2- Définition d'un programme de plantation ciblées de haies et d'entretien de fossés sur les territoires défaillants

3- Action de sensibilisation de la profession agricoles sur les pratiques culturales (sens du labour, assolements, ...)

Mesures d'accompagnement

Animation auprès de la profession agricole et des collectivités gestionnaires de réseau routier

Maître d'ouvrage potentiel

Chambres d'agriculture 46 et 82 / ADASEA 46 / Syndicat Mixte 82 / Campagne Vivante

Coordinateur

Syndicat Mixte 82

Cout d'investissement

A définir à l'issue des inventaires et programmations

Cout d'exploitation 4 000 euros HT (soit 10 jours de travail)

Détail de l'action

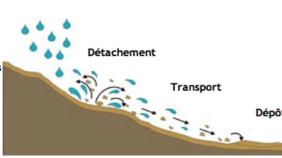


Actions - mise en œuvre



Prévention de l'érosion et contrôle des sédiments par la densification du réseau de haies, l'entretien des fossés et les pratiques culturales.

Végétalisation des fossés pour piéger les sédiments avant la connexion au cours d'eau





A5-1

Suivi, évaluation des programmes de réduction des pollutions diffuses agricoles

ous bassin versant: Cours d'eau:

Tous les cours d'eau et toutes les communes du bassin versant de la Barguelonne

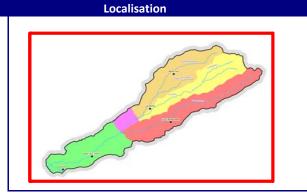
Objectifs et Améliorations Escomptés

territoire amont des causses du Quercy et la partie aval du bassin en zone vulnérable.

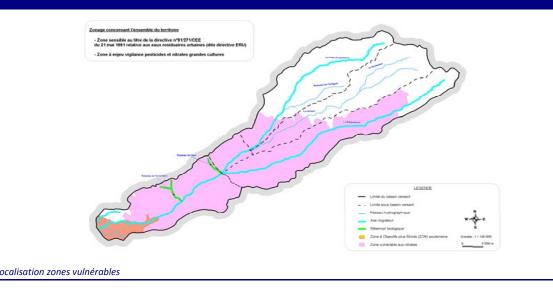
Caractéristiques :

Communes :

Enjeux					
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques			
-	Réduction des pollutions diffuses agricoles nitrates et phytosanitaires	-			



Priorité



Il s'agit pour le syndicat mixte de bassin d'être un interlocuteur actif auprès des acteurs en charge des programmes d'actions : soit réglementaire avec la mise en place du 4ème programme nitrates sur les 2/3 du bassin (lien avec la DDT 82) soit contractuels avec les chambres d'agriculture des deux départements. Cette implication est indispensable pour assurer une cohérence des actions ou d'une mise en cohérence progressive des actions entre le

Garantir une intervention intégrée à l'échelle du bassin versant concerné dans son ensemble par les pollutions diffuses agricoles

Avantages

Difficulté d'harmoniser une démarche réglementaire avec des démarches contractuelles.

Inconvénients

Modalité de mise en œuvre et de gestion

- 1- Rencontre des partenaires agricoles et de l'Etat
- Actions mise en œuvre
- 2- Réalisation d'un bilan état des lieux de l'état d'avancement des programmes
- 3- Proposer un programme complémentaire au 4ème programme sur la partie causses du quercy si nécessaire

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Communication et sensibilisation auprès de la profession agricole sur les enjeux pollutions diffuses sur le bassin

Syndicat mixte 82

Syndicat mixte 82

Pas d'investissement

12 000 euros HT (soit 30 jours de travail de technicien à 400 euros HT/j)

Détail de l'action à titre indicatif

Identification des différents programmes en cours hors 4ème programme Bilan de l'avancement de la mise en œuvre du 4ème programme agricole Rencontre des acteurs en lien avec les différents programmes

Réalisation d'une grille d'évaluation pour mettre en avant les éventuelles contradictions au regard d'une dynamique cohérente de bassin Définition d'actions correctives ou complémentaires aux programmes en cours.





A5-2

Elaboration d'un programme de lutte contre les pollutions diffuses phytosanitaires d'origine agricole

Sous bassin versant: Cours d'eau :

Tous les cours d'eau et toutes les communes du bassin versant de la Barguelonne

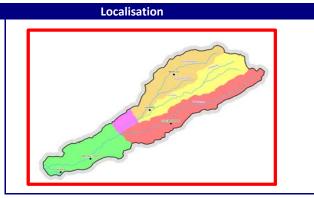
Objectifs et Améliorations Escomptés

évolution des pratiques culturales : rotation et choix de cultures, pratiques de fertilisation et de protection phytosanitaire, aménagement des parcelles...

Caractéristiques :

Communes :

Enjeux					
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques			
-	Réduction des pollutions diffuses agricoles nitrates et phytosanitaires	-			



Priorité

2

Zone a censulate au title de la directive de 1912 NOEE
de regieu vigilance pesticides et nitrates grandes cultures

Licone de regieu vigilance pesticides et nitrates grandes cultures

Licone de regieu vigilance pesticides et nitrates grandes cultures

Licone de la regieu vigilance pesticides et nitrates grandes cultures

Licone de la regieu vigilance pesticides et nitrates grandes cultures

Licone de la basen versant

La préservation de la qualité de l'eau des cours d'eau et de la nappe souterraine passe par une évolution des pratiques au siège d'exploitation ainsi qu'une

Retour d'expérience sur l'efficacité des actions d'animation collectives ou individuelles auprès des agriculteurs

Avantages

Délais de mise en œuvre car nécessite une longue animation et sensibilisation

Inconvénients

Modalité de mise en œuvre et de gestion

- 1- Assurer un appui technique des exploitations agricoles pour une évolution de leurs
- 2- Mettre en réseau les connaissances et les pratiques sur la protection des cultures : acquisition de références, vulgarisation auprès des exploitants du territoire
- 3- Mise en place d'actions collectives : réunions bout de champ, démonstrations de matériel

Actions - mise en œuvre

- 4- Définition et animation d'un groupe pilote « Agriculture intégrée, pratiques alternatives de lutte phytosanitaire »
- 5- Amélioration des équipements d'exploitations (Plan Végétal Environnement (PVE))

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Communication et sensibilisation auprès de la profession agricole sur les enjeux pollutions diffuses sur le bassin

Chambre d'agriculture 82 et 46 ou ADASEA 46

Syndicat mixte 82

A définir en fonction des équipements à mettre en place

4 000 euros HT (soit 10 jours de travail de technicien à 400 euros HT/j)

Détail de l'action à titre indicatif

Cette action doit obligatoirement être menée en partenariat étroite avec les Conseillers agricoles spécialisés, Instituts techniques, distributeurs, MSA, experts... Un diagnostic devra être mené pour définir les actions spécifiques à mettre en œuvre.





A5-3

Améliorer l'efficience des bandes enherbées en place

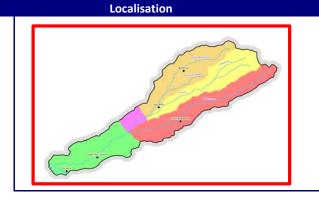
Sous bassin versant: Cours d'eau :

Tous les cours d'eau et toutes les communes du bassin versant de la Barguelonne

Caractéristiques :

Communes :

<u>Enjeux</u>					
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques			
-	Réduction des pollutions diffuses agricoles nitrates et phytosanitaires et bidoversité	-			



Priorité

2

Objectifs et Améliorations Escomptés	Avantages	Inconvénients
Il s'agit sur la base d'un état des lieux des linéaires des bandes enherbées mises en place de cibler les anomalies en termes de continuité, puis de définir un programme d'actions correctives. L'objectif est de s'assurer d'une continuité amont-aval sur l'ensemble du linéaire de tous les cours d'eau du bassin de la Barguelonne.	Garantir une intervention intégrée sur l'ensemble des linéaires des cours du territoire	Animation pour une mobilisation cohérente sur le territoire

1- Sur la base de l'existant cartographié, travailler sur les incohérences du linéaire de bande enherbées en place : rencontres de terrain avec agriculteurs concernés. Recherche des espèces intéressantes à implanter en fonction de l'occupation des sols et des traitements phytosanitaires effectués dans la zone.

Actions - mise en œuvre

2- Développer la surface implantée en bandes enherbée sur l'ensemble de la zone (élargir les bandes enherbées existantes, en implanter de nouvelles, toujours avec un couvert favorable), orienter l'entretien vers un maximum de fauche.

Maître d'ouvrage potentiel

Modalité de mise en œuvre et de gestion

Mesures d'accompagnement

mattre a ouvrage potentie

Cout d'investissement

Coordinateur

Cout d'exploitation

Communication et sensibilisation auprès de la profession agricole sur les enjeux pollutions diffuses sur le bassin

Chambre d'agriculture 82 et 46 ou ADASEA 46

Syndicat mixte 82

Pas d'investissement

4 000 euros HT (soit 10 jours de travail)

Détail de l'action à titre indicatif

Pour cette action un travail cartographique est indispensable en termes d'état des lieux et de suivi des évolutions des linéaires.





A6 Plan "zéro phyto" pour les collectivités du bassin versant

ous bassin versant: Cours d'eau:

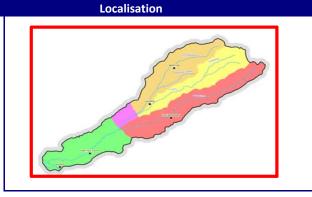
Toutes les collectivités territoriales du bassin de la Barguelonne

Caractéristiques :

Actions - mise en œuvre

Communes :

<u>Enjeux</u>					
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques			
-	Réduction des pollutions diffuses phytosanitaires et bidoversité	-			



Priorité

2

Objectifs et Améliorations Escomptés		Avantages	Inconvénients
Consibilions élug et agente techniques que signues environnementaux et que mécanismes de nellution / diffusion des produits abutes anitaires			
Sensibiliser élus et agents techniques aux risques environnementaux et aux mécanismes de pollution / diffusion des produits phytosanitaires.			
Sensibiliser élus et agents techniques aux risques pour la santé des agents applicateurs et des résidents d'une collectivité.		Garantir une intervention cohérente entre les différents	Animation pour une mobilisation cohérente sur

Sensibiliser aux outils et méthodes permettant la réduction des risques. Mobiliser les acteurs locaux.

Informer et associer au projet toutes les structures effectuant des traitement phytosanitaires.

Garantir une intervention cohérente entre les différents utilisateurs de produits phytosanisatires

Animation pour une mobilisation cohérente sur le territoire

	Modalité de mise en œuvre et de gestion
1- Elaboration de documents écrits explicatifs de la démarche et des techniques.	

- 2- Organisation de réunions et conférences avec l'intervention d'experts.
- 3 Organisation de démonstrations et de visites de sites.
- 4- Information aux structures effectuant des traitements phytosanitaires sur le bassin mené par les collectivités locales en faveur de la réduction / suppression des produits phytosanitaires
- 5- Elaboration d'actions partenariales et lancement de groupes de travail thématiques associant élus, agents et techniciens.

Associer les partenaires techniques et financiers comme : GRAMIP, FREDEC, Chambre Mesures d'accompagnement d'Agriculture, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Réseau Espaces Verts...

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Syndicat mixte 82

Syndicat mixte 82

Pas d'investissement

50 000 euros HT (soit 100 jours de travail à 500€ HT/j)

Détail de l'action à titre indicatif





A7

Réseau de suivi de la qualité phytosanitaire sur les cours d'eau du bassin

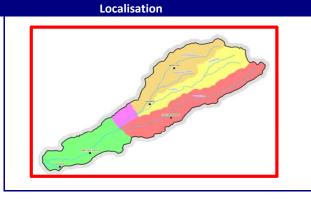
Sous bassin versant: Cours d'eau :

Toutes les collectivités territoriales du bassin de la Barguelonne

Caractéristiques :

Communes:

Enjeux Enjeux		
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
-	Réduction des pollutions diffuses phytosanitaires et biodiversité	-



Priorité

2

Objectifs et Ameliorations Escomptes	Avantages	inconvenients
Création d'un réseau de suivi des éléments phytosaniatires dans les cours d'eau du bassin	Amélioration de la connaissance sur la qualité des cours d'eau. Consolidation des arguments de sensibilisation et réduction des phytosaniatires (action A6)	

1- Enquête auprès des utilisateurs de phyto pour connaître les pratiques et les molécules utilisées 2- Définition et choix d'un panel de molécules à suivre sur les deux stations existantes 3- Mise en place d'un suivi sur 3 ans à raisons de 4 campagnes par an dont 2 en étiage

Mesures d'accompagnement

Associer les partenaires techniques et financiers comme : GRAMIP, FREDEC, Chambre d'Agriculture, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Réseau Espaces Verts...

Maître d'ouvrage potentiel

Syndicat mixte 82

Coordinateur

Syndicat mixte 82

Dépendant dy type de molécules suivies 5 000 euros HT (10 jours de travail à 500 euros/j)

Détail de l'action à titre indicatif

Cout d'investissement
Cout d'exploitation

Modalité de mise en œuvre et de gestion

Les stations utilisées seront celles suivies actuellement, à savoir la Petite Barguelonne à Montbarla et la Grande Barguelonne à Fourquet. Il n'est pas nécessaire d'ajouter de stations, même sur le Lendou, la structuration du territoire et des usages étant globalement homogène sur toute la partie haute du bassin versant.



Inconvénients

HA1

Restauration, replantation et entretien de la ripisylve

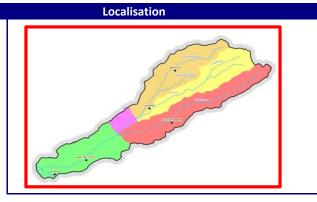
Sous bassin versant:

Cours d'eau : Communes :

Tous les cours d'eau et toutes les communes du bassin versant de la Barguelonne

Caractéristiques :

Enjeux en la companya de la companya		
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
Maintien des berges des cours d'eau	Ecologie et biodiversité des cours d'eau	Maintien des berges des cours d'eau



Priorité

Bargu
Len
Pe
TO

Linde do basen versars
Electrical
Research/proportions
Electrical
Research/proportions
Electrical
Research
Researc

Objectifs et Améliorations Escomptés

Reconquérir les secteurs où la ripisylve est absente, améliorer la qualité du boisement dans les secteurs déjà occupés, afin de rétablir les multiples fonctions nécessaires et essentielles à l'équilibre des cours d'eau.

Cette action sera menée à deux niveaux: restauration et entretien.

Le détail du volume et du coût d'intervention est donnée dans le rapport phase 4 dans le tableau n°3.

Action déjà en cours dans le cadre des activités du syndicat, donc opérationnalité immédiate

Avantages

Modalité de mise en œuvre et de gestion

1- Sur les secteurs où la ripisylve est caractérisée comme absente et éparse, des actions de replantation sont à programmer avec un suivi pour s'assurer de la réussite du programme

Actions - mise en œuvre

2- Sur les secteurs où la ripisylve est caractérisée comme clairsemée et dense, des actions d'entretien sont à programmer

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Syndicat Mixte 82

Coordinateur

Syndicat Mixte 82

Cout d'investissement

516 000 euros HT dont 290 000 euros pour les secteurs de végétation absente

Cout d'exploitation

Déjà inclus dans les activités propres du syndicat

Détail de l'action

Les opérations de resturation de la ripisylve visent à une amélioration de l'état de la végétation rivulaire et des formations aquatiques en place.

Les opérations d'entretien visent à pérenniser les actions engagées et à maintenir un bon équilibre du milieu.



HA2

Favoriser l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques

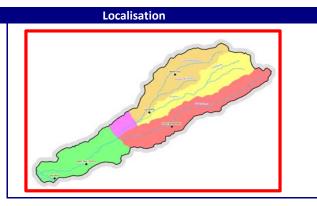
Sous bassin versant: Cours d'eau :

Communes :

Tous les cours d'eau et toutes les communes du bassin versant de la Barguelonne

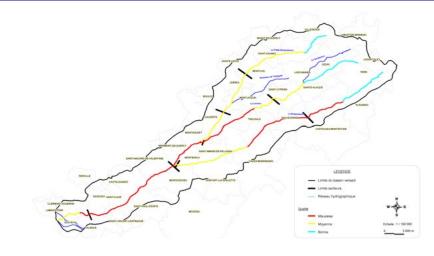
Caractéristiques :

Enjeux		
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
-	Ecologie et biodiversité des cours d'eau	Pêche, loisirs,



Priorité

2



Etat des lieux de la qualité physique des habitats aquatiques

Objectifs et Améliorations Escomptés

Reconquérir sur certains secteurs précis, pour lesquels les fédérations de pêche ont programmé des actions spécifiques visant à la reconquête d'une bonne qualité des habitats aquatiques.

Cette action vise à impliquer pleinement le syndicat dans la restauration de la qualité des habitats aquatiques au travers des actions programmées par les fédérations de pêche.

Les actions envisagées par les Fédérations devront s'intégrer dans le processus de mise en oeuvre des autres actions du programme. Le rôle du Syndicat sera pour cette action de veiller à cette cohérence.

Les actions programmées par chaque fédération sont rassemblées dans cette fiche.

Avantages

Engager le syndicat dans son rôle futur d'interlocuteur référent du bassin versant sur les questions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Modalité de mise en œuvre et de gestion

Fédération 46: enjeu prioritaire sur la Grande Barguelonne et le Lendou du fait de débits réguliers. Axe d'intervention centré sur la mise en place de micro-seuils visant à rehausser la ligne d'eau afin de garantir une inondabilité maximale et fréquente des habitats. La fédération fait également un suivi spécifique des populations d'écrevisses à pattes blanches.

Actions - mise en œuvre

Fédération 82: Un projet d'aménagement et recherche sur la Grande Barguelonne sur un linéaire de 2 km dans le secteur de Sauveterre (2012 à 2014), visant à déterminer les gains écologiques d'un projet de renaturation (diversifications écoulements et restauration ripisylve). Les aménagements en lits mineurs seront des demi-seuils et des déflecteurs visant à recréer une dynamique d'écoulement et consécutivement la restructuration d'un lit d'étiage permettant le développement de la vie aquatique.

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Sensibilisation des riverains et des collectivités

Syndicat mixte 82 / APPMA / Fédérations de pêches 46 et 82

Syndicat Mixte 82 / Fédération de pêche 46 et 82

Investissements supportés par les fédérations de pêche

4 000 euros HT (soit 10 jours de travail)

Détail de l'action

Pour la fédération de pêche du 46, les actions programmées sont centralisées dans le schéma d'aménagement datant de 2009. Y sont programmés l'aménagement de:

- Sur le Lendou: 22 seuils sur un linéaire d'environ 2 km dans le secteur allant de Sainte Alauzie à Saint Laurent Lolmie

- Sur la Grande Barguelonne: 4 seuils sur un linéaire de 0.8 km dans le secteur de Castelnau Montratier

Pour la fédération de pêche du 82, l'objectif sur les années à venir est de travailler sur le Lendou et la Grande Barguelonne en se positionnant en appui technique et financier au syndicat pour les questions de continuité écologique. L'objectif de la fédération est également de structurer les interventions avec les APPMA du territoire, dans le but de les structurer sur des secteurs propres d'intervention.



Inconvénients

Schéma type d'un micro seuil

Localisation



HA3

Sécurité publique et infrastructures

Réduction ou non aggravation du

risque inondation

Conservation et entretien des zones humides existantes

ous bassin versant: Cours d'eau:

Tout le bassin de la Barguelonne

Communes :

Action divisée en deux phases:

1- Intervention sur les têtes de bassin dans le 46

2- Interventions programmées sur la base de l'état des lieux en cours dans le département du 82

Enjeux

Environnement

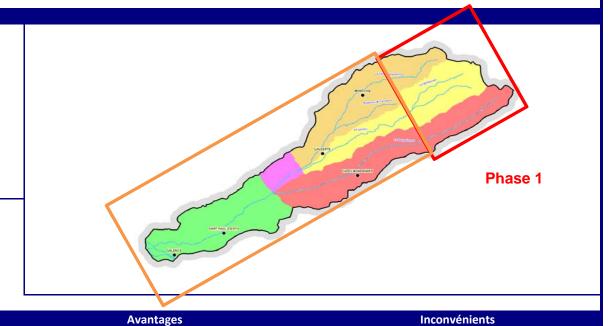
Ecologie et biodiversité des cours

d'eau

Caractéristiques :

B 1 147

2



Objectifs et Améliorations Escomptés

Sur la base de l'état des lieux des zones humides qui sera prochainement terminé, l'objectif ici est d'identifier des secteurs prioritaires d'intervention et de définir des mesures de conservation et d'entretien.

Dans un premier temps et suite aux observations faites dans le cadre de cette étude, des actions peuvent déjà être menées sur les têtes de bassin dans le département du 46 (communes: Villesèque, Labastide Marnhac, L'Hospitalet, Pern, Cezac, Saint Pantaleon, Bagat en Quercy, Flaugnac)

Dans un second temps des interventions sont à programmmer suite à la finalisation de l'état des lieux des zones humides en cours dans le département du

Intervention sur des zones encore partiellement naturelles

Modalité de mise en œuvre et de gestion

Activités socio-économiques

bénéfices des zones humides dans le département du 46

2- Implication du syndicat dans le rendu et la finalisation de l'état des lieux des zones

1- Animation et sensibilisation des usagers et propriétaires sur la fonctionnalité et les

Actions - mise en œuvre

3- Identification de zones prioritaires d'intervention

4- Animation et sensibilisation des usagers et propriétaires sur la fonctionnalité et les bénéfices des zones humides

5- Définition de mesures d'entretien et de conservation des zones humides identifiées

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Animation auprès des usagers

AMO pour la définition des mesures d'entretien et de conservation

Syndicat Mixte 82 / ADASEA 46 / CG 82

Syndicat Mixte 82

Variable en fonction de l'état des lieux en cours

Détail de l'action

La localisation du potentiel de zones humides dans le département du 46 est faite au regard du travail de terrain mené dans le cade de cette étude. Les inetreventions sur ces secteurs peuvent être lancées dès le démarrage de la mise en oeuvre du programme d'action, début 2013.

Les conclusions du diagnostic actuel porté par le Conseil Général du 82 peuvent amener des compléments. Il sera alors nécessaire de prendre en compte l'ensemble des secteurs identifiés pour la définition des zones prioritaires d'intervention.

Cette action sera à coupler, suivant les secteurs d'intervention avec l'aménagement des zones d'expansion de crue.



C1

Favoriser la libre circulation des espèces migratrices et sédentaires

Sous bassin versant: Petite Barguelonne et Grande Barguelonne aval

Grande Barguelonne aval et Petite Barguelonne de la confluence avec le Lendou jusqu'à

la confluence avec la Grande Barguelonne

Saint Paul d'Espis, Montesquieu, St Nazaire de Valentane, Montbarla, Miramont de

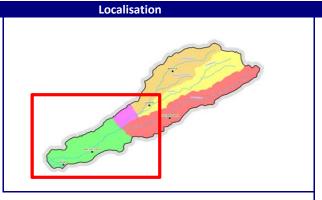
Quercy, Montagudet, St Amans de Pellagal

Caractéristiques :

Cours d'eau:

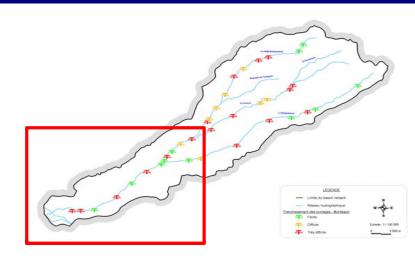
Communes:

	Enjeux	
Sécurité publique et infrastructures	Environnement	Activités socio-économiques
-	Espèces piscicoles migractrices et sédentaires	Loisirs, pêche,



Priorité

1- Grande Barguelonne aval2- Petite Barguelonne aval



Etat des lieux de la continuité écologique au regard de l'espèce anguille

Objectifs et Améliorations Escomptés

Au regard de la réglementation sur les grands migrateurs et sur la continuité écologique, cette action vise à restaurer de l'aval vers l'amont la libre circulatior des espèces piscicoles sur la Grande Barguelonne aval et sur la partie aval de la Petite Barguelonne. Ainsi, il est attendu une reconquête progressive des milieux intermédiaires du bassin.

Afin de poursuivre le travail débuté dans le cadre de cette étude (moulin de Cornillas, Castels et Pont de Fourquet), cette action sera mise en oeuvre en plusieurs phases:

- 1- Etude et aménagement des chaussées de St Paul d'Espis et du Cayrou (Grande Barguelonne aval)
- 2- Etude et aménagement des chaussées de Cassé, de Salazar, St Pierre de Najac, Baissaire, passage à gué de La Brugue à St Nazaire de Valentane

Action déjà en cours dans le cadre de cette étude

Avantages

Participation des propriétaires de moulin

Inconvénients

Modalité de mise en œuvre et de gestion

Action à réaliser en plusieurs tranches (1) Rédaction du cahier des charges études AVP

- (2) Consultation et choix du prestataire
- (3) Suivi de l'étude
- (4) Mise en œuvre des travaux d'aménagement

Actions - mise en œuvre

Contenu du cahier des charges:

- a- Etat des lieux de la situation actuelle (simple rappel, diagnostic déjà réalisé)
- b- Définition de scénarios de franchissement ou de destruction d'ouvrage
- c- Choix et validation d'un scénario
- d- Rédaction d'un dossier AVP du scénario choisit

Mesures d'accompagnement

Maître d'ouvrage potentiel

Coordinateur

Cout d'investissement

Cout d'exploitation

Animation auprès des propriétaires des moulins

Syndicat mixte 82 ou Fédération des moulins

Syndicat Mixte 82

Première tranche études AVP: 8 000 euros HT Deuxième tranche études AVP: 20 000 euros HT (soit 5 ouvrages) Cout des travaux à définir dans le cadre des études AVP

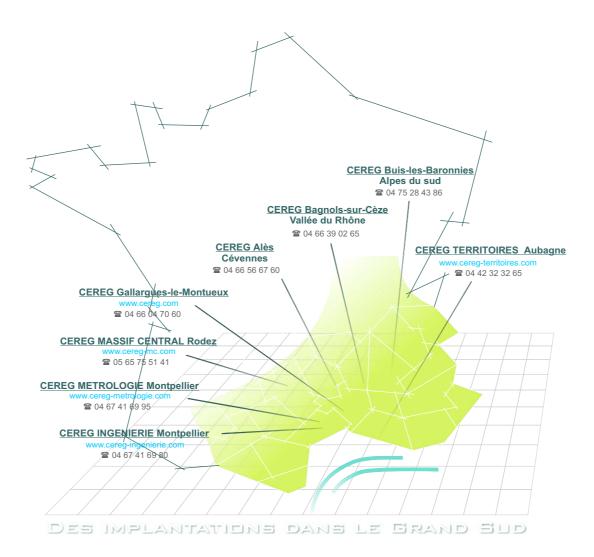
8 000 euros HT (soit 20 jours de travail)

Détail de l'action

Cette action sera à coupler avec l'action HY3 visant à restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques et à mettre en œuvre un plan de gestion à l'échelle du bassin. En effet, dans le cadre de cette action, des ouvrages ont été identifiés comme ouvrages à détruire au regard de la fonctionnalité hydraulique des cours d'eau.

Dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique, l'option de destruction des ouvrages est à analyser au même titre qu'un aménagement.

Il est à noter que la notion d'obstacle au transport sédimentaire (objectif C2) sera traitée au travers de l'action HY3 par la mise en place de procédures de gestion manipulation des dispositifs de vannage des moulins.









Contact : Jacques de LA ROCQUE • Port : 06.88.38.51.87